

## Le département des Alpes-de-Haute-Provence élimine le spam

**IMPACT** : suppression des méls entrants non désirés via la mise en place d'un système simple d'identification. **MATERIEL / LOGICIELS** : solution Mailinblack ([www.mailinblack.com](http://www.mailinblack.com)). **BUDGET** : inférieur à 1 euro TTC / mois / boîte aux lettres. **CONTACT COLLECTIVITE** : Laurent Battut au 04.92.30.04.00.

Plus de trois cents boîtes aux lettres électroniques déjà en place, et probablement le double avec la décentralisation : l'enjeu de la bataille contre le spam est devenu d'une importance capitale pour le conseil général de Haute-Provence. C'est un phénomène non seulement préjudiciable (perte de temps, alourdissement des serveurs de messagerie et parfois attaques virales...), mais qui va également en s'amplifiant, résume en substance Laurent Battut, DSI de la collectivité. **Seulement, ajoute-t-il, les remèdes contre le spam comportent également quelques inconvénients**, notamment les solutions de type filtrage de méls par mot clé : des "faux positifs" peuvent ainsi être pris pour des messages non spammés par le système. Et puis, tout aussi grave, des messages sains et attendus peuvent très bien ne pas arriver au destinataire, à cause du paramétrage d'un mot clé. Par exemple, interdire l'accès à toute correspondance contenant le mot "sexe", c'est risquer de faire disparaître un message d'alerte signalant un enfant en danger sexuel aux services d'aide sociale. Or, affirme clairement Laurent Battut, "il n'est pas question, pour nous, de prendre un tel risque". Le tout, sans oublier que la gestion par mot clé suppose une administration du système (pour la qualification des mots) et un suivi (pour l'actualisation).

Dans ces conditions, la collectivité s'est tournée vers une solution d'un type nouveau du nom de "Mailinblack". On part d'un constat assez simple, résume Laurent Battut : puisque les méls non désirés sont acheminés par des robots, **le système a pour mission de vérifier que l'émetteur de ce courrier est bien une personne physique**. Quant à la mise en œuvre du produit, elle est également simple : l'internaute qui écrit à son correspondant au sein du CG reçoit en retour, quasi instantanément, un message lui demandant de saisir une petite séquence de caractères. C'est l'étape obligée pour que le destinataire reçoive son pli. Et seule une personne physique peut y satisfaire\*. Conséquence logique, le spam disparaît ! Une fois cette formalité remplie, il pourra continuer de correspondre avec le destinataire sans avoir à se valider à nouveau. En outre, le dispositif de paramétrage assez souple permet d'autoriser des correspondants à l'avance. Autre avantage du système, selon Laurent Battut, **il ne nécessite pas d'administration**, la gestion des validations / interdictions étant déléguée aux agents. Ceux-ci s'en trouvent plus autonomes et responsabilisés. Aucune installation sur le poste client, la protection se jouant au niveau du serveur de messagerie. La prise en main demande une formation très simple (une demi-heure maximum). L'utilisateur reçoit un **mél récapitulatif tous les soirs** (consultation également possible de son historique sur 45 jours), ce qui lui permet de savoir qui a tenté de lui écrire et de corriger tout malentendu. En interne, le système a donc été bien adopté. Vis-à-vis de l'extérieur, seule une petite proportion (5 %) des personnes physiques ne s'authentifie pas, explique Laurent Battut, et dans la plupart des cas, c'est parce qu'elles passent tout de suite - une fois le courrier envoyé - à une autre activité que la messagerie et qu'elles n'ont donc pas vu la petite requête du système. "C'est un produit totalement nouveau dans le secteur des collectivités et tout le monde n'a pas encore le réflexe", commente Laurent Battut, qui retient que "l'absence de retour dans ce domaine est un bon retour !" Avant de conclure que la mise en place de la solution a également renforcé l'image de "vigilance" de la collectivité. Ce qui est également un point positif.

\* On peut tester le dispositif en adressant un courrier à Laurent Battut ([l.battut@cg04.fr](mailto:l.battut@cg04.fr)) !